

Calendrier du plan de formation 2018-2019

Période	Opérations	
	1 ^{er} degré	2 nd degré
5 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication aux responsables de formation : <ul style="list-style-type: none"> • des orientations et priorités validées par le conseil d'école ; • des recommandations et des préconisations 	
05 février au 25 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisie des nouvelles offres de formation. 	
25 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture de la saisie des offres de formation. 	
26 mars au 30 avril	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de l'offre de formation. ➤ Analyse de la faisabilité budgétaire par la DGEE. 	
Mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation du plan par le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) puis validation par le Conseil d'Ecole (CE). 	
Fin mai au 15 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulations des offres de formation. 	
15 juin au 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration du plan dans GAIA. 	
01 juillet au 23 septembre (12h)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publication du plan de formation académique 2018/2019. ➤ Campagne d'inscription individuelle. 	
13 Août	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"> - à candidature désignée (Formations des directeurs, des EA, enseignants spécialisés et tous personnels ne nécessitant pas de remplacement) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"> • à candidature désignée ; • préparation aux concours et certifications.
03 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre des formations gagées par la brigade de formation (circonscriptions de Tahiti et Moorea) 	
10 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre des formations gagées par la brigade de formation (toutes circonscriptions) 	
24 septembre au 08 octobre (12h)	Campagne d'avis des Chefs d'établissements, des inspecteurs de l'éducation nationale, des chefs de services.	
Janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre des formations à candidature individuelle 	